



Mont de Marsan, le 28 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

PAC 2015 - Seconde Avance de Trésorerie Remboursable (ATR)

Un dispositif d'apport de trésorerie a été mis en place pour faire face à l'impossibilité de payer des avances PAC selon le calendrier habituel.

3644 agriculteurs ont déposé au 28 octobre 2015 une demande d'Avance de Trésorerie Remboursable (ATR) ce qui leur permettra de percevoir, début décembre, environ 95% des montants d'aides PAC versés en 2014.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) rappelle à ceux qui n'ont pas encore déposé de demande qu'ils ont jusqu'au **31 octobre au plus tard pour transmettre le formulaire**.

Le formulaire de demande est disponible sur le site Télépac, onglet formulaire et notices 2015.

Contact Technique :

ddtm-sea@landes.gouv.fr

Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82

marion.dourthe@landes.gouv.fr

Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13

thierry.morier@landes.gouv.fr